

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 03 MARS 2026 À 18H00

Conseillers municipaux présents : Mme Marie COSTA, Maire,
Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER,
M. Richard COLL, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Thierry CO a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, Mme Martine BONASTRE a donné procuration à M. Alexandre REYNAL, M. Gildas GILLARD a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Magali YOVANOVITH, Mme Elisabeth MATHIEU.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

N° DÉLIBÉRATION	OBJET	VOTE
08/2026	Affectation anticipée des résultats	Adoption à la majorité 16 POUR 5 CONTRE 0 ABSTENTION
09/2026	Vote des taux communaux 2026	Adoption à l'unanimité
10/2026	Vote du budget 2026	Adoption à la majorité 16 POUR 5 CONTRE 0 ABSTENTION
11/2026	Attribution de subventions pour l'année 2026 aux associations sportives	Adoption à l'unanimité
12/2026	Attribution de subventions pour l'année 2026 aux associations culturelles	Adoption à l'unanimité M. Frédéric DEPERROIS (Comité des Fêtes), Mme Michelle DUNYACH (COS), Mme Martine ANDRES (COS), Mme Christiane GASTAL (COS) et M. François ANDRE (COS) n'ont pas pris part au vote
13/2026	Attribution de subventions pour l'année 2026 aux associations diverses	Adoption à l'unanimité
14/2026	Attribution de subventions pour l'année 2026 aux associations extérieures	Adoption à l'unanimité
15/2026	Modification du tableau des effectifs	Adoption à l'unanimité

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier en application des procédures en vigueur.

Compte-rendu affiché le 06 mars 2026.

Mis en ligne sur le site de la commune le 06 mars 2026.

Le Maire,
Marie COSTA

